

Interpellation du Conseiller communal Philippe Boïketé sur l'arrêt du contrôle des véhicules immatriculés à l'étranger

Plusieurs habitants et travailleurs communaux que j'ai croisé récemment m'ont fait part de leur étonnement de la décision de la Commune de ne plus contrôler les véhicules immatriculés à l'étranger. Pendant 6 ans, notre Commune a été pionnière dans la lutte contre les plaques immatriculées à l'étranger. On parle encore de nous dans la presse et d'autres communes s'inspirent de nos actions. Nos opérations « sabots » ont eu un impact certain sur bon nombre de propriétaires de véhicules immatriculés à l'étranger mais résidant durablement sur le territoire belge et souvent tennoodois. L'annonce de la fin du contrôle des plaques étrangères est un très mauvais signal envoyé. C'est d'abord le signal de l'impunité, du laxisme envoyé aux propriétaires de ces véhicules. Demain, ils pourront se garer librement dans les rues de Saint-Josse et ainsi occuper des places déjà difficilement disponibles pour les véhicules disposant d'un droit de stationnement. C'est aussi une erreur financière pour la Commune puisque contrairement à ce qu'on peut penser, de nombreux propriétaires de véhicules immatriculés à l'étranger s'acquittent d'un droit de stationnement.

1. De quand date la décision du Collège de ne plus contrôler les véhicules immatriculés à l'étranger ?
2. En termes de recettes, quel est le pourcentage des droits de stationnement acquittés (horodateurs et applications) par les propriétaires de véhicules immatriculés à l'étranger ?